

A N N E X E II

REGLEMENT D'EXAMEN

## A - LISTE DES DOMAINES

LISTE DES DOMAINES
1 - PROFESSIONNEL
2 - GENERAUX
- FRANCAIS
- MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
- ECONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE LEGISLATION DU TRAVAIL
- EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

A chacun des domaines figurant ci-dessus correspond une unité capitalisable terminale constitutive du diplôme.

Les candidats autres que scolaires ou apprentis sont dispensés de l'évaluation dans le domaine de l'éducation physique et sportive.

## B - EXAMEN PAR EPREUVES TERMINALES

Epreuves	Coefficient	Durée	Nature
<b>Domaine professionnel</b>			
EP1 Communication technique.....	3	3h	écrite
EP2 Etude des processus et des procédés.....	3	2h	écrite
EP3 Réalisation et contrôle.....	10	12h maxi	pratique
<b>Domaines généraux</b>			
EG1 Expression française.....	2	2h	écrite
EG2 Mathématiques-Sciences physiques.....	2	2h	écrite
EG3 Economie familiale et sociale- législation du travail.....	1	1h	écrite
EG4 Education physique et sportive.....	1		

---

**DEFINITION DES EPREUVES TERMINALES  
DU DOMAINE PROFESSIONNEL**

**EP1 - Communication technique**

Cette épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à s'informer et à analyser les données nécessaires à la mise en œuvre d'un processus de fabrication.

Cette épreuve permet d'évaluer plusieurs compétences parmi les suivantes: C11, C12, C13.

**EP2 - Etude des processus et des procédés**

Cette épreuve, organisée en deux parties, a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à réaliser des choix technologiques.

1ère partie

Cette première partie permet d'évaluer plusieurs compétences parmi C21, C22, C24.

Pour cette première partie de l'épreuve un questionnaire est soumis au candidat.

2ème partie

Cette seconde partie permet de vérifier la capacité C25.

Pour cette seconde partie de l'épreuve une fiche imprimée sera fournie au candidat.

**EP3 - Réalisation et contrôle**

1ère partie (durée 8h maxi)

Réaliser un usinage sur un tour à décolleter à cames.

Cette partie permet d'évaluer plusieurs compétences terminales parmi: C31, C32, C33, C34, C35, C41, C45

2ème partie (durée 4h)

Assurer une opération d'usinage sur machine à commande numérique. *ou de reprise*

Cette partie permet d'évaluer plusieurs compétences terminales parmi: C31, C34, C33, C35, C42, C43, C45.

DEFINITION DES EPREUVES TERMINALES  
DES DOMAINES GENERAUX

Ces définitions figurent en annexe de l'arrêté  
du 11 janvier 1988 portant définition des épreuves  
sanctionnant les domaines généraux des Brevets d'études  
professionnelles et Certificats d'aptitude professionnelle.